

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240408-DEL_24_03_02-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 6

OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-03-02

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET ANNEXE « LE BISTROT DE JOUCAS »

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 03.04.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Étaient présents : Mmes et Mrs Lucien AUBERT, Maurice JEAN, Olivier LAUBRON, Laëtitia NICOLAS, Muriel PONTET, Laurent QUEYTAN, Thibaud RICHARD.

Absents : Mme Séverine GUILLOT – Excusée.
Mrs Lionel NICOLAS, Alessandro POZZO.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 21-06-01 du 27 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget annexe « Le Bistrot de JOUCAS » ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe le Bistrot de JOUCAS ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévu	Réalisé
Total des recettes	10.055,00	10.056,04
Total des dépenses	10.055,00	9.980,88
Résultat de l'exercice		+ 121.869,83
Excédent antérieur		+ 407.313,83
Résultat à affecter		+ 529.183,66
SECTION D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé
Total des recettes	11.055,07	9.592,38
Total des dépenses	19.592,38	0,00
Résultat de l'exercice		- + 9.592,38
+/- Résultat antérieur		8.537,31
Résultats à reporter		+ 1.055,07
- Restes à réaliser dépenses		0,00
+ Restes à réaliser recettes		0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe « Le Bistrot de JOUCAS » ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,

Muriel PONTET

A blue ink signature of Muriel Pontet, consisting of a stylized, elongated shape with a horizontal line across the middle.